



le 6 juillet 2020

Syndicat SUD SITEL

Fédération SUD PTT

25/27 rue des Envierges

75020 Paris

NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

SITEL 2020

ou RAO (Rien A Obtenir) ?!

Non contente de nous avoir annoncé que la Participation aux bénéfices réalisés en 2019 atteindrait la somme royale de 8€ brut pour un salarié ayant travaillé toute l'année, la Direction a annoncé, lors de la réunion du 22 juin, que ces NAO étaient atypiques et qu'il serait « hypocrite et irresponsable » de dire qu'on allait négocier un accord...

Comme chaque année, depuis des temps immémoriaux, la Direction nous indique qu'il n'y aura aucune augmentation générale des salaires, ni progression dans la grille de classification, ni d'amélioration de nos conditions de vie au travail.

Pour la Direction : « ça ne va pas être possible », mais, pour SUD, crise économique ou pas « ça ne va pas le faire » !

ET UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES, C'EST POUR QUAND ?

La crise sanitaire et la récession économique servent de prétexte à la Direction pour tout refuser en bloc et même à se permettre de ne pas répondre à une bonne part des revendications avancées, y compris celles qui n'engendreraient pas de coût pour l'entreprise !

SITEL fait partie de ces entreprises de relation client au téléphone qui, non seulement ne sont pas menacées de faillite, mais, au contraire, ont bien l'intention de poursuivre leur expansion et d'augmenter leurs profits.

La preuve en chiffres : SITEL a engrangé environ 8 millions d'€uro de bénéfices en 2019 (4 millions pour l'ex Acticall / 4 millions pour l'ex Sitel)...Il est passé où ce « pognon de dingue » ?

Tout cela, alors que les besoins des salarié-es en termes de rémunération, de classification et d'amélioration des conditions de vie au travail sont urgents à satisfaire !

L'essentiel des revendications que **SUD** a portées

CE QUE SUD A REVENDIQUE	CE QUE LA DIRECTION REPOND
Augmentation générale des salaires de 75€ pour les Employés 50 € Agents de maîtrise et 20 € pour les Cadres.	Tout revendication financière sera refusée.
Passage automatique de coefficient après 6 mois d'ancienneté de 130 à 140 pour les Employés puis évolution automatique au coefficient supérieur tous les 2 ans.	Pas de réponse.
Prime Macron pouvant aller jusqu' à 1000 €	Toute revendication financière sera refusée.
Réintégration de 40 % des primes dans le salaire brut.	Pas de réponse.
Alignement des salaires des ex Acticall au niveau de celui des ex Sitel.	Pas de réponse.
Harmonisation vers le haut des primes et des objectifs sur tous les sites ayant la même activité.	Il devrait y avoir effectivement les mêmes critères de primes sur les mêmes activités sur tous les sites.
Suppression du critère de présentisme pour les primes car les salarié-es sont amenés à s'absenter, notamment pour garde d'enfant malade et que cette tâche revient le plus souvent à des femmes.	Pas de réponse.
Subrogation sécurité sociale pour tous, y compris pour les mi-temps thérapeutiques.	Ce serait un bordel à gérer et le système de d'acompte actuel est plus simple et plus satisfaisant.
6 jours absence enfant malade par an payés par l'Employeur, et au-delà, passage de ces absences en congé autorisé sans limite fixée des jours d'absence.	Pas de réponse.
Zéro jour de carence pour les arrêts maladie pour les Employés, comme c'est déjà le cas pour les Cadres.	Pas de réponse.

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS DIVIDENDES, SOYONS SOLIDAIRES !!!

Contacts :

DSC SUD Patrick Maes mail : patrickmaes_sud@outlook.fr tel : 0666973370

DS SUD

Syndicat SUD – www.sudptt.fr/centresappels - tel : 01 44 62 12 00